|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.6** | **Document C18/27-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) |

|  |
| --- |
| RésuméLa Résolution 1380 du Conseil (modifiée en 2017), qui contient l'ordre du jour de la CMR-19 ainsi que les dates et le lieu de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) et de l'Assemblée des radiocommunications (AR‑19), a fait l'objet d'une consultation des membres et obtenu l'accord de la majorité des Etats Membres de l'UIT. Le présent document rend compte de l'avancement des travaux préparatoires de l'UIT-R en vue de la CMR-19.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_RéférencesNuméros [42](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015), [47](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015), [75](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015), [118](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) et [126](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) de la Convention; *[Résolution 1380](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0130/en) (modifiée en 2017) du Conseil; Documents* *[CL-17/34](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0034/en),* [*CL-17/39*](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0039/en) *et* [*CL-17/52*](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0052/en) |

# 1 Lieu, dates et ordre du jour de la CMR-19; lieu et dates de l'AR-19

1.1 A sa session de 2017, le Conseil a adopté une révision de la Résolution 1380, par laquelle il a décidé de convoquer la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19) et l'Assemblée des radiocommunications (AR-19) à Charm el-Cheikh (Egypte), sans modification des dates de ces manifestations et de l'ordre du jour de la CMR-19 approuvés précédemment par le Conseil et confirmés par voie de consultation des Etats Membres.

1.2 En vertu de la Résolution 1380 (modifiée en 2017), le Secrétaire général est chargé de consulter les Etats Membres concernant le lieu précis de la Conférence mondiale des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications de 2019. En conséquence, et conformément aux numéros 42 et 118 de la Convention de l'UIT, les Etats Membres ont été consultés dans les Lettres circulaires [CL-17/34](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0034/en) en date du 18 juillet 2017 et [CL-17/39](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0039/en) en date du 13 septembre 2017.

1.3 Ainsi que les membres en ont été informés par la Lettre circulaire [CL-17/52](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0052/en) datée du 18 décembre 2017, le lieu précis de la CMR‑19 et de l'AR-19, tel qu'il est indiqué dans la Résolution 1380 (modifiée en 2017) du Conseil, a reçu l'accord de la majorité requise des Etats Membres de l'UIT, conformément au numéro 47 de la Convention de l'UIT.

1.4 En conséquence, la CMR-19 et l'AR-19 se tiendront à Charm el-Cheikh (Egypte), sans modification des dates et de l'ordre du jour de la CMR-19 approuvés précédemment par le Conseil et confirmés par voie de consultation des Etats Membres.

# 2 Travaux préparatoires en vue de la CMR-19

2.1 Suite aux résultats positifs de la consultation des Etats Membres au sujet du lieu de la CMR‑19 et de l'AR‑19, une visite sur place du lieu proposé a été effectuée en janvier 2018. Durant cette visite, une attention particulière a été accordée aux trois principaux aspects qui sont jugés essentiels pour que la conférence soit un succès, à savoir: la logistique (l'accent étant mis sur la taille et le nombre de salles de réunion disponibles), les équipements informatiques (l'accent étant mis sur les moyens TIC et les capacités audiovisuelles), ainsi que la sûreté et la sécurité.

2.2 Bien que le Centre international de congrès Maritim de Charm el-Cheikh, dans sa configuration actuelle, ne soit pas doté des installations nécessaires pour la tenue de l'AR‑19/la CMR‑19, une extension du Centre de congrès est en cours de construction, ce qui augmentera considérablement la capacité et les moyens du lieu actuel, tant en ce qui concerne les salles de réunion que du point de vue des moyens TIC et des installations audiovisuelles. La construction de cette extension devrait être achevée en août 2018, soit plus d'un an avant la tenue de l'AR‑19/la CMR‑19. De plus, le pays hôte a réaffirmé qu'il s'engageait à répondre à tous les besoins s'agissant des installations nécessaires au bon déroulement de la conférence.

2.3 S'agissant de la préparation de la CMR-19 proprement dite, et compte tenu de la Résolution 80 (Rév. Marrakech, 2002) de la PP, le Bureau des radiocommunications (BR) a participé activement, chaque fois que possible, aux réunions préparatoires des groupes régionaux, à savoir l'APT, l'ASMG, l'UAT, la CEPT, la CITEL et la RCC, afin d'apporter une assistance et de fournir les renseignements pertinents, eu égard en particulier à la Résolution **72 (Rév. CMR-07)**.

2.4 En outre, le BR a organisé le premier Atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-19 à Genève, les 21 et 22 novembre 2017, afin de faire le point des progrès accomplis à mi‑parcours du processus préparatoire concernant les études de l'UIT-R en vue de la CMR-19. Cet atelier a offert l'occasion d'échanger des renseignements pour mieux comprendre les avant‑projets de propositions communes, les positions ou les points de vue des entités concernées, par exemple les groupes régionaux, les organisations internationales et les autres parties prenantes, sur les questions qui seront traitées par la CMR-19. Le BR projette d'organiser deux autres ateliers interrégionaux sur les principaux enjeux de la CMR-19: l'un se tiendra au dernier trimestre de 2018,et portera sur les travaux préparatoires en vue de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019 (RPC19-2), tandis que l'autre aura lieu au troisième trimestre de 2019 et sera axé sur les derniers travaux préparatoires en vue de l'AR-19 et de la CMR‑19.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_